



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PIECES A FOURNIR

Pour donner suite à votre demande d'agrément :

► **pour une première demande :**

- demande d'agrément en qualité de garde particulier
- certificat d'incompatibilité de fonction, attestation d'exercice aux fonctions de garde particulier
- commission d'un garde particulier
- demande de reconnaissance d'aptitude technique de garde particulier après formation ou avec dispense de formation
- certificat d'incompatibilité de fonction
- photocopie de votre carte d'identité ou passeport
- modules de formation
- carte d'agrément signée par le commettant et le demandeur
- liste des territoires
- le cas échéant, pour l'agrément d'un garde-pêche ou d'un garde-chasse : photocopie du permis de pêche ou chasse en cours de validité.

► **pour un renouvellement :**

- demande d'agrément en qualité de garde particulier
- certificat d'incompatibilité de fonction, attestation d'exercice aux fonctions de garde particulier
- commission d'un garde particulier
- photocopie de la carte d'identité ou passeport
- nouvelle carte d'agrément signée par le commettant et le demandeur
- ancienne carte d'agrément
- les anciens arrêtés : aptitude technique et 1ère demande
- photocopie de la prestation de serment
- liste des territoires
- le cas échéant, pour l'agrément d'un garde-pêche ou d'un garde-chasse : photocopie du permis de pêche ou chasse en cours de validité.

► **pour un duplicata :**

- photocopie de la prestation de serment
- anciens arrêtés
- pièce identité
- photocopie de la prestation de serment
- procès verbal gendarmerie ou attestation sur l'honneur
- photocopie ancienne carte si possible

► **pour une reconnaissance d'aptitude :**

- module de formation
- pièce identité
- demande de reconnaissance d'aptitude technique